



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 9701

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 19 décembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie dans le livre blanc intitulé : « Les diplômés à l'épreuve du chômage ». Concernant l'enseignement supérieur, il est notamment recommandé d'amener davantage l'entreprise à l'université pour renforcer l'insertion professionnelle des diplômés. À cet effet, l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie préconise de développer la professionnalisation des cursus, en prévoyant une période obligatoire en entreprise pour chaque dernière année de cursus. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités renforce l'enracinement de l'université dans son environnement socio-économique, en associant mieux les partenaires économiques à son développement. C'est ainsi que deux acteurs du monde économique et social, dont au moins un chef d'entreprise ou cadre dirigeant, siégeront au conseil d'administration des universités. Par ailleurs, l'insertion professionnelle est désormais, aux termes de l'article L. 123-3 du code de l'éducation, une des missions du service public de l'enseignement supérieur. L'article L. 61 1-5 du même code prévoit la création dans chaque université d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants. Ce bureau est destiné à devenir l'interface entre les universités et les entreprises pour la recherche de stages et d'un premier emploi. Les étudiants sont ainsi informés sur le marché du travail, l'activité économique et le fonctionnement des entreprises. Ils sont également initiés aux différentes techniques de recherche d'emploi. Un groupe de travail chargé de formaliser le cahier des charges de ces bureaux a été installé et rendra ses propositions avant l'été. Par ailleurs, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre du travail, des relations sociales et des solidarités ont installé, le 10 septembre 2007, un comité des stages et de la professionnalisation des cursus universitaires dont les travaux contribuent à favoriser le passage des études universitaires à la vie professionnelle. Dans ce contexte, le plan « réussir en licence » a été présenté par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche au mois de décembre dernier : il prévoit notamment que chaque étudiant devra avoir accompli un stage avant l'obtention de son diplôme en licence. Sur le plan pédagogique, les universités s'attachent à renforcer la place des unités d'enseignement professionnalisantes, qui visent à inscrire les savoirs dans un contexte professionnel, qui dispensent des connaissances transversales (langues vivantes, bureautique) susceptibles d'être réinvesties dans la plupart des métiers et qui permettent à l'étudiant de préciser son projet personnel et professionnel (PPP).

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9701

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 novembre 2007, page 6805

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2360